



Centre
Académique de
Ressources et de
Maintenance
Informatique

Echirolles, le 26 Juin 2002

Equipements – Assistance - Maintenance

Nom fichier : pappeint.doc

PROCEDURE POUR PRESERVER LE PAPIER PEINT DE WINDOWS

But : éviter que les utilisateurs mettent une image trouvée sur le web comme arrière plan du bureau.

1) POUR INTERNET EXPLORER :

A) - Soit créer un arrière plan avec un outil de dessin et le sauvegarder sous le nom : **Papier peint de Internet Explorer.bmp** (**attention** dans certaines versions de windows le fichier s'appelle **Papier-peint** de Internet Explorer.bmp)

* ou dans C:\Windows\Application Data\Microsoft\Internet Explorer

* ou dans C:\Windows

(* cela dépend de la version de windows et de internet explorer installé)

- Soit **plus rapidement** choisir une image sur un site web : clic droit sur l' image puis "Etablir en tant que papier peint".

B) **Changer les attributs de ce fichier : le mettre en lecture seule.**

C) Ensuite dans les propriétés du bureau de windows, dans l'onglet arrière-plan, choisir « **aucun** ».

Conséquence : depuis Internet explorer, quand l'utilisateur clique sur l' image puis "Etablir en tant que papier peint" il obtient le message « **Accès refusé** »

2) POUR NETSCAPE 4.5 :

La procédure est semblable sauf :

- dans Netscape 4.5 le menu affiche : « définir comme fond d'écran »

- le fichier créé s'appelle **Netscape Wallpaper.bmp**.

- Conséquence : Quand l'utilisateur clique sur l' image puis « **Définir comme fond d'écran** », cela génère un message d'erreur et oblige à quitter Netscape...